

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE SANCOINS (Cher)**

Département du Cher
Arrondissement de Saint-Amand-Montrond

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION N° 15/2023

OBJET :	DÉFINITION ET ORGANISATION DES FESTIVITÉS DE FIN D'ANNÉE EN FAVEUR DES AINÉS				
<i>Nomenclature :</i>	<i>8.2 Aide sociale</i>				
Présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participant au vote
8	8	8			
Rapporteur :	Pierre GUIBLIN				
Secrétaire de séance :	Florence BAILLY				

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf juin, à quinze heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GUIBLIN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs Pierre GUIBLIN, Florence BAILLY, Sodja PHILIPPEAU, Laetitia GLORIAU, Dominique CIVRAY, José ANTONIO, Maurice MICAULT, Nadège VALENTI.

Absents excusés :

Madame Carole BÉNARD
Madame Jeanne GAZEAU
Madame Sandrine BELIN
Monsieur Jacques BOUILLARD
Madame Patricia DUCRESOT.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 13

POUVOIR : 0

PRESENTS A LA SÉANCE : 8

Date de convocation : 9 juin 2023

Date d'affichage : 9 juin 2023

DÉLIBÉRATION

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Sancoins ;
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles ;
Vu le rapport du Président ;

Considérant que chaque année, il est organisé des festivités de fin d'année en faveur des aînés prenant la forme d'un repas et d'une distribution de bons ou de colis ;

Il est proposé au titre de l'année 2023 les festivités suivantes :

Organisation d'un repas de fin d'année :

- Bénéficiaires du repas gratuit : administrés âgés de 70 ans et plus, élus du Conseil d'Administration, accompagnants professionnels des résidents de l'EHPAD ;
- Repas pouvant être facturé pour les administrés âgés de moins de 70 ans ou les accompagnants (hors ceux visés précédemment) ;
- Date limite d'inscription : le 10 novembre 2023 inclus ;
- Budget maximal par repas boissons incluses : 33 € / personne.

Attribution d'un bon d'achat :

- Bénéficiaires : administrés âgés de 80 ans et plus n'ayant pas bénéficié du repas ;
- Valeur du bon : 1 bon de 17 € / personne ;
- Date limite d'inscription : le 10 novembre 2023 inclus ;
- Inscription obligatoire pour les personnes concernées non inscrites sur la liste électorale et n'ayant donc pas pu être identifiées dans nos listings ;
- Distribution des bons auprès des administrés.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et sur proposition du Président :

- **approuve les festivités et leurs modalités d'organisation comme présentées ci-dessus ;**
- **approuve la réalisation d'une information sur ces festivités dans le bulletin municipal à paraître (bulletin du 1^{er} semestre) ;**
- **autorise Monsieur le Président à signer tout document s'y rapportant.**

Délibération adoptée à l'unanimité.

A Sancoins, le 20 juin 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Président,



Pierre GUIBLIN

La secrétaire de séance,

Florence BAILLY

Date de publication : 26/06/2023

Mode de publication : mise en ligne.